

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

G. DE CONTENSON

Les survivants de l'ordre américain de Cincinnatus en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 60 (1919), p. 233-234

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__233_0

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV

VARIÉTÉ

LES SURVIVANTS DE L'ORDRE AMÉRICAIN DE CININNATUS EN FRANCE

Après la paix qui proclama l'indépendance des États-Unis, les officiers des troupes américaines, alors stationnées, sous les ordres de Washington, sur les bords de la rivière Hudson, formèrent un ordre ou société, dont les statuts, adoptés dans la réunion du 10 mai 1783, dans le temple élevé pour le service religieux de l'armée, débutaient ainsi :

« Il a plu au Souverain Maître de l'univers, pour le règlement des affaires humaines, de soustraire les colonies de l'Amérique du Nord à la domination de la Grande-Bretagne, et, après un long conflit qui dura huit ans, de les constituer en États libres, indépendants et souverains, habiles à contracter des alliances, fondées sur des avantages réciproques, avec les princes et les puissances de la terre. »

« En conséquence, pour perpétuer aussi bien le souvenir de ce grand événement que celui de l'amitié formée au milieu des dangers courus en commun, et, en bien des cas, cimentée par le sang versé sur les mêmes champs de bataille, les officiers de l'armée américaine, par le présent acte et de la façon la plus formelle, s'associent et se réunissent en une *société d'amis* qui vivra aussi longtemps qu'eux-mêmes, ou que les aînés de leur postérité mâle ou, à défaut de celui-ci, l'aîné de la branche collatérale qui sera jugé digne de les représenter et de devenir membre de la société. »

En honneur du général romain qui rentra simplement dans ses foyers après la victoire, ils s'intitulèrent : *Société des Cincinnati*.

Furent admis à faire partie de cette société les généraux, amiraux, chefs de corps et commandants de bateaux de guerre français qui avaient pris part à cette campagne, avec transmission à l'aîné de leur descendance mâle, c'est-à-dire dans les mêmes conditions adoptées pour les officiers des troupes américaines de tous grades.

Dans une première assemblée, tenue à l'hôtel du comte de Rochambeau, rue du Cherche-Midi, à laquelle assistaient les 25 premiers titulaires de l'ordre, une somme de 60.000 livres fut souscrite pour être envoyée au Congrès américain; mais elle fut refusée avec dignité par celui-ci. Washington accepta pourtant l'emblème de l'ordre, orné de diamants, un aigle aux ailes déployées avec, sur la poitrine et le dos, des médaillons représentant le départ de Cincinnatus pour la guerre et son retour à la maison et sa charrue, avec les devises en bien mauvais latin : *Omnia reliquit servare rempublicam* et *Esto perpetua*. Ce bijou, fabriqué à Paris et transmis de président en président, est encore porté par celui en exercice, dans les cérémonies auxquelles il est appelé à prendre part comme représentant la société.

La société ou ordre disparut en France, balayée, comme tant d'autres choses, par la Révolution.

Aux États-Unis elle subit un sort moins radical, mais sa fortune fut très contrariée au début. On lui reprochait son apparence aristocratique résultant du caractère héréditaire du recrutement de ses membres.

Elle survécut cependant et elle existe encore dans chacun des treize États primitifs de l'Union, avec un bureau central et un président général. Elle tient tous les trois ans une assemblée générale dans une ville des treize États, désignée, à chaque réunion, pour la suivante. Les comptes rendus en sont imprimés et publiés, ce qui prouve l'erreur dans laquelle est tombé le Larousse illustré qui prétend que la Société des Cincinnati est devenue une société secrète.

D'après le compte rendu de l'une des dernières réunions il y aurait actuellement environ 1.100 membres tant héréditaires qu'honoraires. Les statuts permettent de conférer l'honorariat à un membre pour quatre héréditaires. Cette faveur est réservée

à des personnes distinguées, animées des sentiments de libéralisme, d'union, d'honneur national et de cordiale camaraderie s'étendant aux actes de bienfaisance, qui doivent, en toute circonstance, inspirer les membres de l'ordre. C'est ainsi que nous voyons parmi les membres honoraires de la Société de l'État de New Jersey, M. Jusserand, notre ambassadeur aux États-Unis.

Il serait certainement intéressant de savoir combien ils étaient au début, de connaître tous leurs noms et de rechercher ce que sont devenus ceux qui ont disparu de la liste.

Pour la France cette statistique est possible et n'est point sans intérêt.

L'ouvrage américain de M. Asa Bird Gardiner donne, d'après les archives de la Société aux États-Unis, la liste des membres français de l'origine, liste que j'ai reproduite dans mon historique de l'ordre américain de Cincinnatus en France (Plon et Nourrit), extrait de la *Revue d'Histoire diplomatique*.

En recherchant dans les différents répertoires, *Tout Paris, Annuaire des Châteaux*, etc., quels sont les descendants ou, au moins, les porteurs actuels des mêmes noms, on constate que, sur 330 noms environ d'officiers français figurant sur ces listes, il n'a été possible de retrouver les descendants que de 178; c'est-à-dire que 152 noms environ, soit, près de 50 % ont disparu. Par contre, les 178 noms persistant ont 504 représentants mâles. Mais il faut tenir compte de ce que certains noms figuraient déjà plusieurs fois sur les listes de 1783.

Il est aussi à remarquer que les deux premières catégories, les membres provenant des armées régulières de terre et de mer, au nombre de 199, se retrouvent 129 fois aujourd'hui, tandis que les rubriques suivantes, comprenant les officiers de tous grades provenant des armées incorporées aux troupes américaines, comme les volontaires de Lafayette ou de Lauzun, les membres nommés après la première fournée, les membres honoraires de terre et de mer, et enfin la liste des officiers présentés en 1792 à Louis XVI pour l'honorariat, comprenant ensemble environ 130 noms, ne se retrouvent que 49 fois sur les annuaires contemporains, ce qui donne 63,8 % pour les premiers et seulement 38,4 % pour les seconds. En serrant de plus près on trouve aussi que les noms des personnages les plus élevés en grade sont ceux qui ont le moins disparu. Ainsi parmi les 21 noms de généraux figurant dans l'assemblée dont il est parlé plus haut, 6 seulement ne se retrouvent plus, ce qui fait 76 % de survivants. Il est vrai que sur ces 21 noms ceux de Vioménil et de Rochambeau figuraient deux fois.

Un groupement, recruté, pour plus des neuf dixièmes, parmi les descendants des premiers Cincinnati français, a offert au général Pershing ses fanions de commandement et leurs dix drapeaux (le national et le régimentaire) à cinq régiments américains désignés à cet effet par le Gouvernement de Washington.

Le succès qu'a rencontré cette initiative a engagé ses auteurs à former une société non plus restreinte aux descendants de ces 330 premiers privilégiés, mais comprenant tous les descendants, en ligne masculine ou féminine, des 60.000 officiers et soldats de terre et de mer, de tous grades et fonctions, ayant pris part à la guerre d'indépendance des États-Unis et dont l'énumération, presque complète, pour la flotte, les régiments et volontaires, se trouve dans le gros volume publié par les soins du ministère des Affaires étrangères, aux frais des États-Unis (Général Horace Porter). Cette société aura pour but le développement de nos rapports de tout genre avec les États-Unis et, tout spécialement, la concession, aux enfants de ses membres, de bourses de séjour dans ce pays, où nous croyons pouvoir leur assurer, en outre, un excellent accueil auprès des correspondants que la Société recrutera parmi celles, très nombreuses aux États-Unis, qui exigent de leurs membres une origine analogue.

Ne pouvant atteindre tous ceux qui ont quelque titre à faire partie de cette Société, nous serions heureux de recevoir leur adhésion et leur enverrions les statuts.

G. DE CONTENSON.

P.-S. — Ce n'est pas le seul renseignement statistique qu'on peut tirer des annuaires mondains.